

Les concours publics à la protection sociale agricole (FFIPSA 2006)

Lors de la mise en place du FFIPSA, le bilan d'ouverture du fonds au 1^{er} janvier 2005 faisait apparaître une situation nette négative de 3,16 milliards d'euros issue du BAPSA. Cette créance sur l'État figurant à l'actif du fonds a été ramenée à 662 millions suite à un versement par l'État de 2,5 milliards dans le cadre de la LFR de décembre 2005. En 2006, les recettes globales du FFIPSA progressent de 3,8%, soit 1,2 point de plus qu'en 2004/2005. Elles s'élèvent à 16,3 milliards d'euros dont 2,7 milliards d'euros au titre des contributions professionnelles et 12,3 milliards d'euros de concours publics. Le besoin de financement qui représente près de 1,3 milliard est en atténuation de 7,5% par rapport au précédent exercice.

Recettes exécutées du FFIPSA									
en millions d'euros	1994	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Contributions professionnelles	2 186,4	2 421,5	2 418,3	2 518,1	2 575,2	2 589,5	2 672,0	2 677,0	0,2%
cotisations	2 186,4	1 783,0	1 707,9	1 713,6	1 716,6	1 703,2	1 756,0	1 734,6	-1,2%
affectation de la CSG (1)		638,5	710,3	804,5	858,6	886,3	915,9	942,4	2,9%
Concours publics	10 937,9	11 382,2	11 730,4	11 755,4	12 095,4	11 912,2	11 609,1	12 308,2	6,0%
subvention budget Etat (2)	2 937,9	933,3	876,1	615,2	566,5	50,3	46,6	44,7	-4,1%
Contribution Etat au financement de la RCO (3)					28,0	142,0	145,0	145,0	0,0%
Autres concours publics dont :	8 000,1	10 448,9	10 854,3	11 140,1	11 500,9	11 719,8	11 417,5	12 118,4	6,1%
taxes produits de base	61,3	-1,1	-1,2	-3,2	-2,0	0,0	0,0	0,0	//
autres taxes affectées (4)	2 192,2	4 423,3	4 437,4	4 572,4	4 670,1	166,9	169,6	168,3	-0,7%
compensation démographique	4 400,3	5 317,1	5 401,6	5 627,9	5 748,2	5 700,4	5 646,0	5 561,0	-1,5%
droits sur les tabacs (art 575 CGI) net de la RCO						4 644,0	4 985,8	5 271,7	5,7%
autres contributions (5)	1 346,3	709,6	1 016,5	943,1	1 084,6	1 208,5	616,1	1 117,4	81,4%
Autres recettes (6)	0,0	0,0	0,0	456,0	157,0				//
Besoin de financement (7)						784,6	1 401,1	1 295,7	-7,5%
Total recettes BAPSA	13 124,3	13 803,7	14 148,7	14 729,4	14 827,6	15 286,3	15 682,2	16 280,8	3,8%
Part des contributions professionnelles	16,7%	17,5%	17,1%	17,1%	17,4%	16,9%	17,0%	16,4%	//
Part des concours publics	83,3%	82,5%	82,9%	79,8%	81,6%	77,9%	74,0%	75,6%	//
Part autres recettes et besoin de financement	0,0%			3,1%	1,1%	5,1%	8,9%	8,0%	//

(1) en compensation de la baisse des cotisations d'assurance maladie opérée en contrepartie de la hausse de la CSG

(2) financement des prestations sociales agricoles et participation au financement de l'allocation adultes handicapés (AAH) par le budget des charges communes de l'Etat.

En 2003, la contribution de l'Etat prend en plus en considération un prélèvement exceptionnel sur l'Inpi de 10 millions et un redéploiement de 10 millions du budget de l'Etat au profit du BAPSA.

En 2004, la subvention du budget de l'Etat a été remplacée par le droit sur le tabac et seule est prise en compte l'AAH.

(3) A compter de 2004, la contribution de l'Etat à la RCO est financée sur les droits de consommation du tabac.

(4) taxes sur le tabac, farines, produits forestiers, corps gras, alcools, cotisations assises sur les polices d'assurance automobile, quote-part TVA nette de restitutions, cotisations additionnelles foncier non bâti. En 2004, la quote part de TVA a été remplacée par le droit sur le tabac.

(5) contributions CNAF, versement du FSV, du FSI, de la CNSA et de la C3S (supprimée en 2005).

(6) Prélèvements opérés en 2002 : 130 M sur les réserves du FNGCA, 161 M sur la CCMSA et 165 M sur UNIGRAINS

Prélèvement opérés en 2003 : ARVALIS 59 M, CETIOM 4 M, ONIC 57 M et UNIGRAINS 37 M

(7) Besoin de recettes supplémentaires, non pris en compte dans les concours publics, nécessaire pour financer les prestations sociales à la charge du FFIPSA.

Unité : millions d'euros

Source : MAP/DGFAR

Les contributions professionnelles représentent 16% des recettes et sont stables par rapport à 2005. Elles se caractérisent par :

- une réduction de 1,2% des cotisations acquittées par les ayants droit sur la base des revenus agricoles au cours des quatre dernières années qui ont servi de base au calcul des prélèvements en raison de la baisse des revenus suite aux sécheresses de 2003 et 2005 ;
- une progression de 3% des montants affectés au titre de la contribution sociale généralisée (CSG). Les transferts versés par l'ACOSS¹ au titre de la CSG représentent 942 millions d'euros contre 916 millions d'euros en 2005.

Les concours publics à la protection sociale agricole représentent une part prépondérante du financement du FFIPSA (plus de 82% en moyenne) en raison du déséquilibre structurel marqué entre le nombre de cotisants et le nombre de bénéficiaires. Pour la branche maladie, le rapport cotisants/bénéficiaires est de 25% et de 37% pour l'assurance vieillesse.

En 2006, les concours publics sont en augmentation globale de 6% par rapport à 2005. Les droits sur le tabac sont en hausse de 5,7% et les autres contributions progressent de 81%, notamment celle de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA + 520 millions par rapport à 2005). A l'inverse, la compensation démographique qui représente, avec le droit sur le tabac, 88% des soutiens publics en faveur du FFIPSA est en légère réduction.

¹ Agence centrale des organismes de sécurité sociale chargée du recouvrement de la CSG.

Les ressources issues des contributions professionnelles et des concours publics s'étant avérées insuffisantes pour couvrir l'intégralité des dépenses de protection sociale (16,17 milliards) l'exercice 2006 du FFIPSA se solde par un résultat comptable négatif de 1,3 milliard, non pris en compte dans les concours publics de l'exercice, soit une atténuation de 105 millions par rapport au besoin de financement de l'exercice précédent

Dépenses exécutées du FFIPSA

en millions d'euros	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	06/05
Maladie	5 175,2	5 307,7	5 302,8	5 767,6	6 085,2	6 334,2	6 577,6	6 519,3	-0,9%
Dépenses médico sociales prises en charge par la CNSA								527,5	
Prestation invalidité	68,1	65,4	67,5	72,3	73,4	76,7	79,1	78,5	-0,8%
Allocation de remplacement	7,3	8,2	12,8	12,6	13,4	12,3	13,7	13,8	0,7%
Régime étudiant et PAM (1)	141,2	149,2	330,2	121,4	130,5	137,2	134,4	127,2	-5,4%
Prestations familiales	622,2	601,9	585,5	579,9	569,1	558,2	557,9	545,1	-2,3%
Prestation vieillesse	7 580,4	7 651,0	7 810,5	7 995,6	8 050,3	7 987,6	8 070,6	8 211,6	1,7%
Retraite complémentaire obligatoire (2)					28,0	142,0	145,0	145,0	0,0%
Total dépenses d'intervention	13 594,5	13 783,4	14 109,2	14 549,3	14 950,0	15 248,2	15 578,4	16 168,0	3,8%
Frais financiers	28,5	60,6	64,8	56,1	36,7	38,1	103,7	112,9	1,7%
Total dépenses	13 623,0	13 844,0	14 174,0	14 605,5	14 986,7	15 286,3	15 682,2	16 280,8	3,8%

(1) avantages sociaux accordés aux praticiens et auxiliaires médicaux

(2) il s'agit de la participation de l'Etat à la RCO

Source : MAP/DGFAR

Depuis sa création le FFIPSA doit porter un emprunt, dont le montant s'accroît chaque année, à la fois du fait de l'insuffisance structurelle des recettes et pour financer les besoins de trésorerie des caisses de la MSA afin de leur permettre de verser à bonne date les prestations aux assurés sociaux compte tenu du décalage avec les dates d'encaissement des recettes. En 2006, les frais financiers représentent 0,7% des dépenses totales et sont en progression de 1,7% par rapport à 2005.